



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Équipement, logement, transports et mer : personnel

Question écrite n° 9001

## Texte de la question

M Pierre Garmendia appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur le problème du reclassement en catégorie B du corps des conducteurs et conducteurs principaux des travaux publics de l'Etat. En effet, depuis 1952, date du premier vote favorable du Conseil supérieur de la fonction publique pour le classement des conducteurs au 1er niveau de la catégorie B, le problème n'est semblé-t-il pas définitivement réglé. Il apparaît, selon le syndicat CGT des personnels techniques et de travaux de l'Etat, que le décret no 88-399 du 21 avril 1988 prévoit l'intégration au grade de contrôleur catégorie B, sur simple demande pour les conducteurs principaux et par concours ou sur liste d'aptitude pour les conducteurs des TPE. Il semble que les dispositions de ce décret ne régleraient pas la situation des conducteurs des TPE qui resteraient après la disparition de leur corps prévue dans sept ans, et que de plus les conducteurs des TPE ayant passé un concours pour accéder à ce grade devront en passer un autre pour devenir contrôleur. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre tendant à corriger ces inconvénients.

## Texte de la réponse

Reponse. - Au terme du plan d'intégration prévu par le décret no 88-399 du 21 avril 1988 portant création du corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat, 91 p 100 des conducteurs des travaux publics de l'Etat seront intégrés dans ce corps. Il restera donc effectivement un reliquat de conducteurs des travaux publics de l'Etat n'ayant pas pu ou pas voulu bénéficier de cette intégration. Pour ces derniers, le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer compte obtenir, à partir de l'année prochaine, les postes nécessaires à leur avancement au grade de conducteur principal des travaux publics de l'Etat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Garmendia Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9001

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** équipement et logement

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 1989, page 423